



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P. 4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : www.cgt-hopital-moze.fr



MOBILISONS-NOUS LE 21 NOVEMBRE 2016

Dialogue social !! mais, où est tu ?

Cher(e) collègue,

La réunion d'information du personnel de ce vendredi 18, qui n'était qu'une mascarade, orchestrée par la direction et la présidence du Conseil d'Administration, n'avait pour but que de briser la mobilisation de ce lundi 21.

Nous dénonçons et condamnons fermement, l'attitude et les propos de la direction qui n'est pas digne de ce nom, concernant les raisons de cette mobilisation et les revendications que nous portons.

Qui sont les irresponsables ? Telle est la question que nous retournons à nos détracteurs !

Nous n'avons aucune leçon à recevoir de quiconque et surtout pas de personnages qui n'ont qu'une intention, nous spolier de nos droits, nos acquis, nos conditions de travail et notre qualité de vie....



Ne soyons pas dupes, les beaux discours on connaît ! Y a pas d'argent, il faut serrer la ceinture... mais n'empêche, nos revendications qui sont vos revendications sont légitimes. N'en déplaise à certain(e) ! C'est le vécu de tous les jours, à travers nos conditions de travail et nos salaires qui sont en berne.

Ne souhaitez-vous pas une augmentation de votre salaire ?

De meilleures conditions de travail ?

Allons-nous tous finir SMICARD et vivre sous le seuil de pauvreté ?

Casser, briser par des cadences de travail infernales qui engendrent d'ores et déjà une grande maltraitance institutionnelle et de nombreux suicides chez les soignants !

Jusqu'où, allons-nous, les laisser faire ! Ils ne s'arrêteront pas là, nos conquits conventionnels vont être dénoncés en 2017 ! C'est la fin des récupérations des RF non travaillés et tout le reste...

OUVREZ LES YEUX ! DEMAIN IL SERA TROP TARD !



Le plan de retour à équilibre imposait par les tutelles, aura des répercussions désastreuses sur nos conditions de travail dans un avenir proche ! Nous commençons à le vivre tous les jours dans nos services ! Regardons les autres hôpitaux où de tels plans ont été mis en place, c'est catastrophique ! poussant les agents au suicide !

Comment revenir de 650 000 euros à 0 € ! Voir, même faire des bénéfices !

Nous avons toujours œuvré pour notre hôpital, qui est notre outil de travail, nous continuerons à le faire, mais pas au détriment de notre santé, de la qualité des soins, de notre qualité de vie ...

Voici nos (vos) revendications pour les Négociations Annuelles Obligatoires 2016 ! Sont-elles utopiques ? À vous de juger !

Revendications salariales

- Augmentation de la valeur du point de 5 % (passant de 4.403 € à 4.623 €) **A savoir : perte 23 % de notre pouvoir d'achat en 15 ans.**
- Indemnité de remplacement « à la dernière minute » de 50 € brut/jour ;
- Prise en charge par l'employeur des trois jours de carence maladie avec subrogation totale pour les cinq premiers arrêts ;
- Attribution d'un 5^{ème} jours enfant malade ;
- Instauration du 13^{ème} mois pour l'ensemble des agents ;
- Gratuité du repas pour tout le personnel sans distinction le dimanche et les jours fériés ;
- Cumul de l'indemnité de jour férié et l'indemnité de dimanche ;
- Mise en place de chèque vacances par l'employeur à hauteur de 200 € annuel ;
- Prise en charge à 75 % de la cotisation de base, de la mutuelle obligatoire par l'employeur ;
- Revalorisation de la prime chaussure à 45 € / an ;

Revendications sur nos conditions de travail

- Le remplacement systématiquement des agents absents, quelle que soit la cause de leur absence ;
- Une réelle reconnaissance du travail de chaque agent ;
- Une meilleure prise en compte de la pénibilité du travail ;
- Un réel reclassement ou l'accompagnement des agents touchés par un licenciement pour inaptitude ;

Revendications sur le temps de travail

- L'arrêt du temps partiels non voulus par l'agent ;
- Pris en compte du temps de trajet pour aller en formation à 100 % ;



- Octroi des 2 jours de congés de fractionnement des 3 dernières années (c'est un dû) ;
- Congés d'ancienneté :
 - 5 ans d'ancienneté = 1 jour;
 - 10 ans d'ancienneté = 2 jours ;
 - 15 ans d'ancienneté = 3 jours;
 - 20 ans d'ancienneté = 4 jours;
- Dans le cadre des formations professionnelles, si tout ou partie de la formation a lieu hors temps de travail, ce temps fera l'objet d'une récupération ou d'une rémunération à 100 % quelle que soit la nature de la formation ;
- Réduction d'une heure par jour de travail sans perte de salaire pour les agents de 58 ans et plus et dont le métier est défini comme soumis un risque de pénibilité dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Revendications sur la précarité

- L'embauche de tous les agents en CDD, en CDI présent depuis plus d'un an continu dans l'établissement !

Revendications sur le maintien et l'amélioration de la convention collective

- Evolution de l'ancienneté : 1 % du salaire brut par année d'ancienneté jusqu'à 40 ans ;
- Récupération Jours Fériés :
 - Maintien de la récupération en repos ou en indemnité pour les salariés ayant travaillé un jour férié + versement de l'indemnité pour travail effectué le jour férié ;
 - Maintien de la récupération en repos ou en indemnité pour les salariés « en repos » un jour férié (repos hebdomadaire, 2^{ème} repos, ou jour non travaillé au planning) ;
 - Base durée/valeur la plus favorable entre la durée travaillée et 1/5^{ème} de la durée hebdomadaire moyenne de travail (ou si supérieure : la durée quotidienne habituelle de travail) ;
- Reprise de l'ancienneté à l'embauche : Maintien de la reprise à hauteur de 100 % de l'expérience professionnelle antérieure ;
- Promotion : Maintien dans le nouveau métier du taux d'ancienneté atteint dans l'ancien métier ;
- Indemnité de licenciement : un mois de salaire par année d'ancienneté dans la limite de dix huit mois pour tous les agents ;
- Indemnité de départ en retraite : Montant compris entre un et sept mois sur les bases suivantes :
 - de 10 à 15 ans d'ancienneté : 2 mois de salaire ;
 - de 15 à 19 ans d'ancienneté : 3 mois de salaire ;
 - de 20 à 22 ans d'ancienneté : 4 mois de salaire ;
 - de 22 à 25 ans d'ancienneté : 5 mois de salaire ;
 - de 25 à 29 ans d'ancienneté : 6 mois de salaire ;
 - Plus de 29 ans d'ancienneté : 7 mois de salaire ;
 Le salaire servant de base au calcul de l'allocation de départ volontaire à la retraite est le salaire moyen brut le plus favorable entre les 3 et 12 derniers mois.
- Négociation accord prime décentralisée

Tout augmente sauf les salaires !
ça suffit !
Augmentez les
Salaires!

Revendications sur les budgets du Comité d'Entreprise

- Maintien de la dotation « Noël » d'un montant de 3200 €. (c'est un dû) ;
- Octroi du complément de la dotation œuvres sociales (1.25 % au lieu du 0.5 % attribuées depuis plusieurs années).

Ces revendications ont pour but d'engager des négociations, certaines sont élevées. Cela est normal pour pouvoir négocier !

Par ailleurs, nous venons de découvrir, que depuis des années, l'établissement nous verse 0.5 % au lieu de 1.25 % de la contribution aux œuvres sociales, que le CE vous redistribue sous différentes formes (chèques vacances, chèque cadeau Noël, participation pour les activités).

C'est du vol !! Alors, les leçons de moral...

Vos élus du CE vont tous mettre en œuvre, même juridique s'il le faut, pour récupérer le passif de cette contribution qui est l'argent de tous les agents.

Concernant les Négociations Annuelles Obligatoires, à plusieurs reprises, notre organisation syndicale avait demandé par écrit aux directions précédentes, l'ouverture de des NAO, mais vu le contexte, elles ne se sont jamais tenues. Mais les négociations se faisaient au cas par cas lors des réunions des instances (ex : prime chaussures, conquis conventionnels, accord don du sang, accord CHSCT, accord instances du personnel..)

Comme vous avez pu le constater, les relations et le dialogue social sont particulièrement tendus avec la direction, pour notre organisation et nos élus du personnel.



Face à cela, nous devons réagir et nous mobiliser !

Nos luttes sont vos luttes !

Exigeons de notre direction, du conseil d'administration, de la FEHAP, de nos financeurs, des avancées sociales !

Ces revendications ne peuvent aboutir sans votre mobilisation. Chacun(e) de nous est concerné(e).

Nous appelons tous les agents à soutenir nos actions et à venir massivement

AU RASSEMBLEMENT
LUNDI 21 NOVEMBRE 2016 à 14 h
devant l'accueil de l'hôpital

Saint-Agrève, le 19 novembre 2016 - IPNS